



CCJ – Trophée Départemental Jeunes par équipes (TDJE) Règlement particulier Saison 2017-2018

[CB77/17-18/CCJ/TDJE_REGLEMENT/FMD](#)

Glossaire

CoBad77	Comité Badminton de Seine-et-Marne
LIFB	Ligue Île-de-France du Badminton
FFBaD	Fédération Française de Badminton
CCJ	Commission Compétitions Jeunes du CoBad77
CDA	Commission Départemental d'Arbitrage du CoBad77
TDJ	Trophée Départemental Jeunes du CoBad77
JA	Juge-Arbitre
GEO	GEstionnaire et Organisateur de Compétition
RGC	Règlement Général des Compétitions
Poona	Base de données fédérale

Article 1 : ORGANISATION

Le *Trophée Départemental Jeunes par équipes* est composé d'une seule étape.

La compétition est organisée conjointement par :

- Le **CoBad77** qui :
 - diffuse les plaquettes et règlements,
 - valide les inscriptions effectuées par les clubs,
 - diffuse les convocations,
 - inscrit les résultats,
 - fournit le matériel informatique (ordinateur + imprimante),
 - fournit les lots et récompenses,
 - aide à l'organisation de la table de marque,
 - met à disposition, si possible, un Juge-Arbitre pour la compétition.

- le **Club hôte** qui :
 - accueille l'étape et met à disposition ses tracés, poteaux et filets,
 - met en place une buvette (facultative mais fortement conseillée),
 - fournit le matériel pour l'identification des terrains, les serpillères, les corbeilles de volants usagés, les paniers "joueur" et les plaquettes pour les feuilles de match,
 - fourni dans la mesure du possible au moins une personne (**GEO**) pour gérer et organiser la table de marque.

- le **Juge-Arbitre** qui :
 - fait le Tirage au Sort
 - supervise la table de marque et la compétition,
 - intègre les résultats dans **Poona**,
 - rédige un rapport transmis à la **LIFB**, au **Club hôte** et au **CoBad77**.

Les dates sont définies par le **CoBad77** dans son calendrier sportif (disponible, dans la rubrique Agenda, sur le site du **CoBad77** : <http://www.cobad77.fr/>)

L'adresse mail ccj@cobad77.fr est à utiliser pour toute communication avec la Commission Compétitions Jeunes :.

Article 2 : CATEGORIES ET LICENCES

Le **Trophée Départemental Jeunes par équipes (TDJE)** s'adresse aux catégories d'âge suivantes :

- (U13) Benjamins,
- (U15) Minimes,

Tous les Joueurs doivent :

- être licenciés dans un Club de Seine-et-Marne, affilié à la **FFBaD**, au jour du tirage au sort,
- être en possession de leur licence "joueur" qu'ils devront pouvoir présenter à chaque compétition,
- ne pas être sous le coup d'une sanction disciplinaire.

Article 3 : REGLES

Le **TDJE** se déroule selon les règles de la **FFBaD**, les dispositions particulières de la **LIFB**, et de ce règlement particulier.

Le comptage des points se déroule selon les règles de la **FFBaD** en vigueur (2 sets gagnants de 21 points).

La participation au **TDJE** requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement.

Les **Clubs** participants s'engagent à respecter et faire respecter le présent règlement.

Article 4 : DIFFUSION DES INVITATIONS

L'envoi des plaquettes est assuré par le **CoBad77**, et est fait auprès de tous les Clubs affiliés du département, à destination des **Présidents** et **Responsables Jeunes** des **Clubs**, recensés en début de saison.

En cas de changement de coordonnées et/ou d'interlocuteurs, les Clubs se chargent de transmettre ces informations à contact@cobad.fr.

Les **Clubs** doivent relayer l'information auprès de leurs **Joueurs**, **Encadrants**, **Conseillers Techniques** et **Parents** (ou **Responsable légal**), de préférence par mail pour s'assurer que toutes les informations transmises par le **CoBad77** soient bien prises en compte par ces derniers (éviter les informations orales et par SMS).

En cas d'absence de **Juge-Arbitre**, une note indiquera que la compétition sera considérée comme étant **Promobad**, sauf dérogation de la LIFB.

En cas d'absence de Buvette ou de consigne particulière à respecter sur le lieu de compétition, l'information sera transmise avec les convocations.

Article 5 : HORAIRES ET AIRES DE JEUX

Le **TDJE** se déroule sur un minimum de 6 terrains.

Les amplitudes horaires sont en fonction du nombre d'inscription et de la disponibilité de la salle. Elles sont au maximum :

- Samedi : de 7h30 (premier matchs 8h00) à 22h00.
- Dimanche : de 7h30 (premiers matchs à 8h00) à 19h00.

Chaque Equipe ne joue que sur un seul jour.

Afin d'équilibrer le nombre de matchs sur chaque journée, les tableaux seront répartis, par jour et par catégorie.

Aucune dérogation horaire, ni de jour, ne sera acceptée lors des inscriptions.

Article 6 : INSCRIPTIONS

La compétition n'impose aucun classement minimum requis.

Les « Non Compétiteurs » (NC) sont autorisés à jouer.

Le **surclassement est autorisé**, dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure seulement pour les benjamins.

Le **Club** doit s'assurer que le **Joueur** a le niveau pour le faire et éviter les erreurs d'inscriptions.

L'inscription d'un **Joueur** ne peut se faire que par le **Responsable Jeunes** (ou faisant fonction) de son Club d'appartenance, suivant les modalités d'inscriptions transmises par le **CoBad77**.

Aucune inscription individuelle ne sera prise en compte.

Le choix d'inscription d'une équipe, dans un tableau, est du ressort du **Club**, en accord avec les **Joueurs** et leurs **Parents** (ou **Responsables légaux**).

Une équipe est constituée d'au moins deux joueurs.

Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans les compositions des tableaux et relevant des inscriptions mal complétées sont supportées par le **Club**.

La **date limite des inscriptions** est fixée à **13 jours avant la compétition** (J-13).

Cette date sera précisée lors du lancement des inscriptions et sera précisée dans la fiche d'inscription ou logiciel d'inscriptions.

Les inscriptions reçues après la date limite seront automatiquement mises sur liste d'attente.

Le **tirage au sort** aura lieu **9 jours avant la compétition** (J-9) suivant les disponibilités du **Juge-Arbitre**, du **GEO** et des membres de la **CCJ**.

Les **convocations** seront transmises (mail et site Internet du **CoBad77**) environ 5 jours avant la compétition, sous réserve de modifications en cas de forfaits de joueurs entrainement un nouveau tirage au sort.

Article 7 : FRAIS D'ENGAGEMENT

Les **frais d'engagement** (réglés au moment de l'inscription **par chèque** à l'ordre du "**Comité Badminton 77**") sont fixés à **20€ par Equipe**.

Le règlement doit être transmis, au **maximum 10 jours** à l'issue de l'étape, à :

Comité Badminton de Seine-et-Marne
Maison Départementale des Sports
12 bis, rue du Président Despatys
Case Postale 7630 - 77007 MELUN CEDEX

Le règlement **par virement** est autorisé, et doit être accompagné d'un mail du **Trésorier** du **Club** à destination de cj@cobad77.fr informant de ce virement.

 CAISSE D'ÉPARGNE CE ILE DE FRANCE				Relevé d'Identité Caisse d'Épargne		
<p>Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.</p>						
17515	90000	08219286007	14	CE ILE DE FRANCE		
<i>n/étab</i>	<i>n/guichet</i>	<i>n/compte</i>	<i>n/ice</i>	<i>domiciliation</i>		
IBAN						
FR76	1751	5900	0008	2192	8600	714
BIC						
C	E	P	A	F	R	P P 7 5 1
SAVIGNY LE TEMPLE 136 MAIL DE LA FONTAINE RONDE 77176 SAVIGNY LE TEMPLE TEL : 01.72.62.69.06			<i>Intitulé du compte</i> : COMITE DEPARTEMENTAL BADMINTON MAISON DEPARTEMENTALE DES SPORTS 12 B RUE DU PRESIDENT DESPATYS CASE POSTALE 7630 77007 MELUN CEDEX			

Un reçu est envoyé au **Club** à l'issue du **TDJE**. Ce reçu comportera la liste des inscrits, des forfaits, des amendes et le solde des règlements.

Aucun retard de paiement ne sera accepté.

Article 8 : TABLEAUX & CLASSEMENT

Les compétitions sont gérées sur un logiciel compatible avec l'homologation informatique des résultats sur **Poona**.

Le **TDJE** par équipe est composé de **4 Série** :

- Benjamin Masculin,
- Benjamin mixte,
- Minime Masculin,
- Minime Mixte.

Les disciplines seront :

- Simple Homme (**SH**),
- Simple Dame (**SD**),
- Double Homme (**DH**),
- Mixte (**MX**).

Les têtes de série sont désignées en fonction du **Rang** du joueur au jour du tirage au sort.

Le **Rang** du joueur pris en compte est celui à la **date de tirage au sort**.

Les tableaux sont organisés en **poules uniques** de 4 ou 5 équipes.

La répartition des équipes dans les poules se fera d'après la moyenne des CPPH des 2 meilleurs joueurs de l'équipe toutes disciplines confondues.

Exemple en Benjamin Masculin Poule A se retrouveront les 5 meilleurs équipes, en Poule B les 5 suivantes et ainsi de suite. Cela afin d'équilibrer les niveaux.

Dans les **séries Masculines** les rencontres comporteront 2 Simples Hommes et un double Hommes, Le Simple Homme 1 devant toujours avoir un CPPH plus élevé (ou égal) au CPPH du Simple Homme 2.

Dans les **séries Mixtes** les rencontres comporteront 1 Simple Homme, 1 Simple Dame et 1 Mixte.

Article 9 : ACCOMPAGNATEURS

Les **Joueurs** doivent être accompagnés d'un parent ou d'un responsable majeur nommé par le **Club**.

Cette personne doit être présente impérativement durant toute la compétition sous peine d'exclusion du **Joueur** et devra pointer tous les **Joueurs** dont il a la responsabilité auprès de la table de marque, muni de la convocation et des coordonnées téléphoniques des **Joueurs** ou de leurs **Parents** ou **Tuteur**.

Le Club doit communiquer avant la compétition, les coordonnées de cette personne au responsable de la **CCJ**.

Les informations sur le **code de conduite des joueurs** ainsi que sur le **code de conduite pour les entraîneurs, les officiels d'équipe doivent être connues et respectées par les représentants des Clubs, les Joueurs et leurs Parents (ou Responsable légal)**.

Article 10 : AFFICHAGE

Les tableaux, le planning horaire, les résultats de la compétition, le présent règlement, et les codes de conduite seront affichés dans le gymnase.

Article 11 : DEROULEMENT

Tout **Joueur** doit venir **pointer à la table de pointage** dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.

Seuls ont accès au plateau de jeu les **Joueurs** appelés à disputer leur match, les **Conseillers Techniques**, les **Officiels Techniques** et les **Membres du Comité d'Organisation**.

Tout **Joueur** souhaitant quitter le gymnase en cours de compétition doit avoir obtenu l'autorisation au **Juge-Arbitre**, sous peine d'être déclaré forfait 5 minutes après l'appel de son match. Les matchs peuvent être lancés au plus tôt **1 heure** avant l'heure programmée.

Le temps de repos entre deux matchs est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant.

Les **Joueurs** disposent de **5 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test de volant compris.

Le CoBad77 et le Club hôte déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident. Article 12 : VOLANTS

Les matchs se jouent en volants plume pour toutes les catégories (classement "**standard**" au minimum). Ils sont à la charge des joueurs (ou de leur club) de manière équitable.

Le volant officiel de la compétition est le **Victor Champion N°5**. Il sera disponible sur le lieu de la compétition et sera imposé en cas de désaccord entre les joueurs.

Article 13 : ARBITRAGE

Un **Juge-Arbitre** peut être désigné par la **CDA**, en accord avec la **CCJ**. Ses frais sont pris en charge par le **CoBad77**.

L'arbitrage pendant la compétition est laissé à l'initiative de l'organisateur : arbitrage par arbitres officiels y compris les jeunes officiels, arbitrage par arbitres en formation, arbitrage par bénévoles, auto-arbitrage.

Article 14 : CONSEILS TECHNIQUES

Les Conseillers Techniques doivent être assis sur les sièges qui leur sont réservés et ne pas se tenir sur le côté du terrain pendant le match.

Leur nombre ne peut dépasser 2 et sont les seuls à pouvoir intervenir auprès des **Joueurs**.

Ils doivent porter un survêtement ou un pantalon de ville ou une jupe (pour les femmes). **Les bermudas, pantacourts et shorts ne leur sont pas autorisés**. L'accès au plateau de jeu sera refusé si cela n'est pas respecté.

Les **Conseillers Techniques** peuvent donner des conseils quand le volant n'est plus en jeu et sans retarder le jeu.

Les conseils techniques hors de la chaise sont possibles pendant les arrêts de jeu autorisés (1 minute dans chaque set lorsque le score atteint 11 points pour l'équipe qui mène, et 2 minutes entre le premier et le deuxième set et entre le deuxième et le troisième set)

Aucun conseil technique en dehors de la chaise n'est autorisé, lors de la période dite "d'échauffement" qui précède directement le match.

Les appareils électroniques (caméscopes, tablettes, Téléphones) ne sont pas autorisés, sur les chaises de Conseiller Technique. Il est cependant autorisé de les poser sur un trépied à côté des chaises de Conseillers Techniques.

Article 15 : TENUE VESTIMENTAIRE

Les **Joueurs** doivent respecter le règlement sur les tenues vestimentaires et publicité édicté par la **FFBaD**.

Voici un bref rappel (non exhaustif):

Sur les terrains, les **Joueurs** doivent porter une tenue de badminton réglementaire :

- Un **short** ou une **jupe**,
- Un **T-shirt** ou **Polo** de sport,
- Des **chaussures propres d'intérieur** (adaptées à la pratique du Badminton),
- Le **Nombre et le type de publicités est limité** sur chacun des vêtements.

Les pantalons, les bermudas, les pantacourts et vêtements d'autres sports sont interdits.

Il est donc important pour les **Clubs** de bien informer les **Joueurs** de ce règlement. De son côté la **CCJ** effectue un travail de sensibilisation dans les plaquettes **CoBad77** et dans les gymnases. Les **Clubs** doivent les diffuser.

Si cette tenue n'est pas respectée par un **Joueur**, le **Club** sera redevable d'une **amende de 30€**. La **CCJ** se réserve le droit de ne pas réclamer cette somme, suivant certaines circonstances particulières (*température trop froide de la salle*)

Article 16 : RESULTATS

Les résultats seront officialisés, dans **Poona**, en cas de présence d'un **Juge-Arbitre**.

En cas d'absence de **Juge-Arbitre**, la compétition sera considérée comme une compétition **Promobad** et les résultats officialisés comme tels, sauf dérogation de la **LIFB**.

L'information sera diffusée lors de l'annonce de la compétition, durant la période d'inscriptions.

En cas d'absence de **Juge-Arbitre**, la **CCJ** enverra les résultats dans **Poona**, dans les trois jours qui suivent la fin de la compétition, si cela est autorisé.

Article 17 : RECLAMATION

Toute réclamation devra être adressé par mail à la **CCJ** (ccj@cobad77.fr), dans les 72 heures qui suivent la fin de la compétition.

Cette réclamation doit être formulée par l'Accompagnateur, accompagnée du rapport circonstancié.

Aucune caution financière n'est exigée.

Article 18 : FORFAITS

Les Joueurs doivent connaître les sanctions encourues pour un Joueur déclarant forfait (WO) après la date de tirage au sort.

Ils doivent **prévenir dès que possible l'organisateur du tournoi** de leur non-participation.

Les coordonnées de l'organisateur sont fournies avec les convocations.

Tout Joueur doit justifier par une attestation appropriée son absence en suivant la procédure de gestion des forfaits et des sanctions définies par le **CoBad77** (à partir de celui de la **LIFB**), disponible sur le site Internet du **CoBad77**,

Pour tout forfait non justifié, en cas de compétition **Promobad**, une **amende de 30€** sera demandée au **Club** du **Joueur**.